

NAO 2025 : des hausses de salaires pour toutes et tous !

Tract intersyndical CFDT-CGT – FO

Les organisations syndicales (OS) **CFDT, CGT et FO** sont heureuses de vous informer qu'elles viennent de signer avec la Direction de MC2A PROMEOM un accord d'augmentation salariale dans le cadre des **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2025**.

Cet accord concerne **tous les salariés PROMEOM**, quel que soit leur contrat ou temps de travail.

! Les principales avancées obtenues !

◆ Revalorisation des salaires

- **+1,2 % d'augmentation générale** des salaires de base, avec effet rétroactif au **1er janvier 2025** (versée sur la paie de septembre 2025).
- Garantie d'une **revalorisation minimale de 2 %** pour chaque salarié sur l'année 2025 (hors réforme de classification).
- Un **travail d'harmonisation des rémunérations** issu de la fusion sera finalisé d'ici fin novembre 2025.
- Un **rattrapage garanti en décembre 2025** avec une rétroactivité au 1er janvier 2025 : si, malgré les augmentations intervenues en cours d'année, un salarié n'atteint pas le seuil de +2 %, un complément sera versé en fin d'année pour assurer cette revalorisation minimale. *Exemple : un salarié qui n'a bénéficié que de l'augmentation générale de +1,2 % verra sa rémunération complétée en décembre pour atteindre +2 % sur l'année.*

◆ Déplacements et mobilités

- **Forfait mobilité durable** : Généralisation à l'ensemble des salariés du forfait mobilité durable et accès généralisé au système de location-leasing de vélos électriques ou classiques dès **octobre 2025**.
- **Prise en charge des abonnements TCL/TER à 75 %** applicable à partir de **janvier 2026** pour l'ensemble des salariés PROMEOM.

◆ Suivi et perspectives

- Un **bilan de mise en œuvre** sera effectué en décembre 2025 avec les organisations syndicales.
- En 2026 : poursuite des travaux sur les missions auxiliaires, les niveaux 2 et l'harmonisation des primes.


Un accord utile pour tous


En parallèle de l'accord salarial signé, les discussions sur d'autres sujets concernant les NAO se poursuivent (**harmonisation des salaires, temps de travail, égalité professionnelle femmes/hommes, Mutuelle, QVTC, Télétravail...**)


CFDT, CGT et FO se félicitent de la tenue d'un dialogue social constructif avec la direction et des avancées faites sur les accords déjà négociés et s'attacheront à garder des échanges qualitatifs dans la poursuite de leurs travaux.

Vos syndicats par le biais de leurs délégués syndicaux restent mobilisés pour continuer à revendiquer la mise en place de nouveaux accords qui, a minima, garantisse le meilleur des avantages qui existaient dans nos anciens services respectifs, l'amélioration de vos conditions de travail et de vos rémunérations.




 Profitons de ce tract pour vous annoncer

 **L'appel Intersyndical National** à la grève le **jeudi 2 octobre 2025** dans le cadre de la poursuite du mouvement national pour la sauvegarde de nos droits, nos retraites, nos salaires, nos services publics, nos emplois. La manifestation à Lyon se tiendra l'après midi.

 La mise en place, avant fin 2025, nous l'espérons, d'un **site internet syndical**, accessible depuis l'intranet, qui vous permettra de nous suivre et de retrouver toutes les informations de vos syndicats.



 Pour toute question, contactez vos représentants syndicaux CGT, FO ou CFDT.

CFDT : Mme Chantal PLANCHON cfdt@promeom.fr

CGT : Mme Fernanda MOUREAU & M. LE PIOUFFLE Anthony cgt@promeom.fr

FO : Mme Jeannette ZITOUNI, M. Thibault JACQUOT fo@promeom.fr

